

**CREATION D'UN CREMATORIUM
SUR LA COMMUNE DE POIX-DE-PICARDIE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2025/48 en date du 27 mai 2025, le Maire de la Commune de Poix de Picardie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la création d'un crématorium sur la Commune de POIX-DE-PICARDIE.

1. Dates de l'enquête :

Cette enquête se déroulera du lundi 23 juin 2025 au vendredi 11 juillet 2025 inclus.

2. Consultation du dossier soumis à enquête publique :

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, en Mairie de POIX-DE-PICARDIE, pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mairie de POIX-DE-PICARDIE : Rue du Dr Barbier, 80290 Poix-de-Picardie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi 8h30 – 12h00

Du mardi au vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30

Le samedi 9h00 – 12h00

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de la commune : <https://www.ville-poix-de-picardie.fr/>
- Sur le site internet de la Société délégataire : www.snc-cremation.fr
- Sur le site dématérialisé mis à disposition sur l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6330>
- Et en version papier au siège de la commune de POIX-DE-PICARDIE.

Un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de POIX-DE-PICARDIE.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Commune de POIX-DE-PICARDIE - adresse : Rue du Dr Barbier, 80290 Poix-de-Picardie
- sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6330>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6330@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6330> et donc visibles par tous.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le vendredi 11 juillet 2025 à 17h00.

3. Commissaire enquêteur :

Monsieur Erich LECLERCQ, commandant de gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 15 mai 2025.

4. Permanences de la commissaire enquêtrice

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de POIX-DE-PICARDIE les observations orales ou écrites des intéressés :

- Le lundi 23 juin 2025 de 8h30 à 11h30,
- Le samedi 28 juin 2025 de 9h à 11h30,
- Le vendredi 11 juillet 2025 de 14h à 17h.

5. Les suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans le document séparé, ses conclusions motivées, en précisant son avis s'il est favorable, favorable sous réserve ou défavorable au projet.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Commune de POIX-DE-PICARDIE et sur le site <https://www.ville-poix-de-picardie.fr/> aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet pendant un an.